Lettre

Titre	Le BSIF publie la version finale de la ligne directrice B-15 et donne suite aux commentaires reçus dans le cadre des consultations
Date	7 mars 2023
Secteur	Banques Sociétés d'assurance vie et de secours mutuels Sociétés des assurances multirisques Sociétés de fiducie et de prêts

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) publie aujourd'hui la version finale de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques accompagnée de ses réponses aux commentaires reçus dans le cadre des consultations sur la version à l'étude de cette dernière.

La ligne directrice B-15 énonce les attentes en matière de saine gestion de ce type de risques par les institutions financières fédérales (IFF). La ligne directrice doit être lue et mise en œuvre dans une optique fondée sur le risque qui permet à l'IFF de faire face à la concurrence tout en assurant une gestion prudente des risques climatiques.

La ligne directrice B 15 entrera en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les banques d'importance systémique intérieure et les groupes d'assurance actifs à l'échelle internationale dont le siège est au Canada, et à la fin de l'exercice 2025 pour toutes les autres IFF visées. Cette période de transition donne suffisamment de temps aux IFF pour procéder à une autoévaluation et pour faire ce qu'il faut afin de se conformer à cette nouvelle ligne directrice. Le BSIF diffusera dans les mois à venir un questionnaire qui permettra aux IFF de rendre compte de leur niveau de préparation en lien avec la gestion des risques climatiques.